

**COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2020**

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Cécile BRAIDA, Michel FOURRIER, Yves MAUSSERT, Fabrice RENCUREL.

Excusé : M. Jérôme ZANELLA

Secrétaires de séance : M. Christian STANZER et Mme Mylène BORRELLI.

Départ de M. Fabrice RENCUREL à 20h30 au point n°2 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour et propose de rajouter à l'ordre du jour : la convention avec SMVIC pour le remboursement d'annuités d'emprunts, le devis pour la création d'une alcôve de sécurité pour les transports scolaires et les tarifs de la salle intergénérationnelle.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

- **Convention SMVIC - Commune pour le réseau de bibliothèques**

- Depuis 2008, les 15 médiathèques du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté fonctionnent en réseau et collaborent sur plusieurs plans : base commune de documents et actions culturelles. Par délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2018 et par délibérations du conseil Département du 21 juin 2019 et du 25 octobre 2019 approuvant le Plan Lecture 2020-2026 et ses modalités d'application, une convention acte la création d'un réseau de médiathèques sur le Territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère et désigne les médiathèques communautaires de Pont-en-Royans, Saint-Marcellin et Vinay comme M.T.R., Médiathèques Têtes de Réseau.

Le bon fonctionnement du réseau de lecture publique nécessite de préciser les rôles et les responsabilités de SMVIC et des communes.

La convention de coopération intercommunale établie pour une durée de 3 ans lie SMVIC et chacune des communes dont la médiathèque est associée au réseau de lecture publique.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention n°CO-DAC-2020-035.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

- Fonctionnement du réseau

La carte lecteur unique et les modalités d'inscriptions : Afin de proposer à tous un accès à l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire, la carte-lecteur unique aux médiathèques du réseau est un des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Il donne aussi de la visibilité au réseau.

La carte est individuelle et permet à un même lecteur d'emprunter des documents dans les médiathèques réseau de son choix, quel que soit son lieu d'habitation. Les lecteurs s'inscrivent dans la médiathèque de leur commune. Chaque médiathèque prend en charge les inscriptions de ses lecteurs.

A cet effet, l'harmonisation des tarifs d'adhésion au réseau de lecture publique est nécessaire.

Le tarif unique appliqué est décidé en concertation avec les communes et fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire.

En commission culture de SMVIC, les délégués des communes dotées d'une bibliothèque ont voté à l'unanimité moins une, la gratuité.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil.

Le Conseil municipal vote la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque municipale pour tous les lecteurs.

- **Projet de Territoire : mise en œuvre ciblée et "coût" pour la commune**

Le financement de la mise en œuvre du projet de territoire de St Marcellin Vercors Isère Communauté a fait l'objet de plusieurs débats, en Conférence des maires notamment. Après la dernière Conférence des maires, il est proposé d'affecter une somme de 2 500,00€ résultant de la contribution de chacune des communes membres qui serait déduite de l'attribution de compensation (pour Rencurel, cette contribution se monterait à 2 247 €). Il est proposé de prioriser les enjeux 1 et 2 :

**Enjeu 1 : la création d'emplois, le développement d'activités non délocalisables et le renforcement de l'équilibre fonctionnel du territoire**

- Mission de développement commerce-économie-agriculture : 50 KE
- Soutien aux investissements : 150 KE

Total enjeu 1 = 200 KE

**Enjeu 2 : l'aménagement durable du territoire, le soutien et la structuration de l'agglomération centrale**

- Accompagnement à la transition énergétique pour mise en œuvre du programme d'actions TEPOS et PCAET: 50 KE

Total enjeu 2 = 50 KE

Cette proposition de s'engager à minima dans le financement du projet de territoire traduit un manque de volonté de faire « communauté ».

Le Conseil invite le maire à se prononcer contre cette proposition pour manifester le désaccord de la commune de Rencurel avec ce manque d'ambition commune.

Départ de M. Fabrice RENCUREL.

- **Projet de route et pistes forestières de Lurias**

Monsieur Stanzer présente le projet de la route forestière de Lurias élaboré par l'ASA.

Le coût du projet tel que présenté s'élève à 13 347 €.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la suppression de pistes desservant des parcelles communales par rapport au projet initial et sur les formalités éventuelles à accomplir pour pouvoir élargir le chemin rural (entre la RD35 et la STEP) en empiétant sur la parcelle de M. Casset.

En l'attente de précisions demandées à l'ASA et à la DDT le Conseil sursoit à la décision.

### **Vélo Vert Festival**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation du prochain Vélo Vert Festival à Villard-de-Lans qui se tiendra du vendredi 05 juin au dimanche 07 juin 2020.

Pour la première fois, le Festival fera une incursion sur les territoires de la commune :

- Samedi 6 juin & dimanche 7 juin 2020 : Gravel Camp / Gravel Ultra

Monsieur le Maire informe qu'il a donné un avis favorable.

- **Remise en état du Carillon**

Monsieur Le Maire donne lecture du message de M. Pierre Polesello qui lui a été adressé :

« Dans le but de valoriser notre église, dans le cadre de l'association, je travaille actuellement sur la remise en état du vieux carillon afin qu'il puisse dans le futur pouvoir être opérationnel en mode manuel en complément du mode « électromécanique » actuel. Il en existe que trois en Isère.

Pour obtenir des dons, je suis en liaison avec un « crowdfunding » nommé DARTAGNANS qui assure la promotion et le recueil des dons pour l'événement. Cette somme sera bien entendu remise en Mairie (maître d'ouvrage) pour engager les travaux de remise en état.

Pour stimuler l'ensemble, Ce qui serait bon, c'est que la Mairie accepte par exemple:

- de faire paraître les dons des donateurs dans l'Air du temps,

- d'accepter la mise en place d'une plaque commémorative dans l'église avec le nom des généreux donateurs,

Serais-tu d'accord avec cette démarche ? Sachant que je me charge totalement de l'opération. »

Monsieur le Maire indique qu'il est favorable à cette intervention et précise qu'il sera nécessaire d'avoir l'autorisation écrite des donateurs pour que leur nom soit publié.

Il demande la position du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'intervention de M. Pierre Polesello.

- **Proposition de table d'orientation au Bécha faite par M.Serge Lombard, sculpteur**

Monsieur le Maire présente le projet de la table d'orientation élaboré par M. Lombard Serge.

Le devis d'impression s'élève à 250 € HT. Le support de la table sera fabriqué par Boris Glénat.

Le conseil municipal donne son accord et indique que l'emplacement reste à valider.

- **Convention répartition financière**

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence eau et assainissement à SMVIC.

Les banques concernées par le transfert des emprunts n'ont pas toutes réalisé la modification au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Des emprunts ont donc été prélevés sur le compte de la commune au lieu de SMVIC.

Une convention est proposée afin de régulariser les emprunts prélevés d'un montant de 17 035.22 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Point sur la piste forestière des Philiberts**

Bilan financier de la commune pour la piste des Philiberts.

Une facture de 3 142.94 € a été réglée par la commune au titre de sa participation aux travaux de réalisation de la route.

La vente des bois d'emprise représente une recette pour la commune de 4 957.86 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu la délimitation du Bien Non Délimité (BND) pendant les travaux de la route.

Cela n'a pas pu être pris en charge par l'ASA. Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation par l'intervention d'un géomètre.

Le Conseil donne son accord et mandate Monsieur Le Maire pour demander un devis.

- **Point sur le Centre des Coulmes et le Col de Romeyère**

Monsieur le Maire fait le point sur les différentes rencontres relatives à l'aménagement des espaces publics du Col de Romeyère et à la réhabilitation du Centre des Coulmes.

Pour pouvoir présenter un dossier à l'occasion du Comité de Pilotage du CPAI Vercors (Département), en juin et se positionner par rapport aux différentes opportunités de financement offertes par les dispositifs régionaux, il faudra très rapidement réunir un groupe de travail auquel participeraient la Communauté de communes et le Département.

- **Point sur les projets : Au fil de la Bourne et sublimes routes**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement des projets Au fil de la Bourne (porté par SMVIC en partenariat avec le Pnr Vercors) et Valorisation des sublimes routes du Vercors (porté par les Départements de la Drôme et de l'Isère, le PNR Vercors, les Communautés de communes et les communes concernées.

Il rappelle que le hameau de La Balme sera au carrefour de ces projets et pourra s'en trouver dynamisé. Projets à suivre attentivement donc.

- **Tarifs de location de la salle intergénérationnelle**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle intergénérationnelle.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide les tarifs et cautions suivantes :

- Association de la commune 1 jour : 100 €  
Option vidéo projecteur : 30 €  
Deux cautions demandées : Générale : 1 000 €  
Propreté de la salle : 500 €
- Habitants de la commune : En semaine (du lundi au vendredi) 1 jour : 100 €  
En week-end (du vendredi 17h – dimanche 19h) : 300 €  
Option vidéo projecteur : 30 €  
Deux cautions demandées : Générale : 1 000 €  
Propreté de la salle : 500 €
- Extérieurs : En semaine (du lundi au vendredi) 1 jour : 100 €  
En week-end (du vendredi 17h – dimanche 19h) : 500 €  
Option vidéo projecteur : 30 €  
Deux cautions demandées : Générale : 1 000 €  
Propreté de la salle : 500 €

- **ENS Les Rimets – Actions 2020**

Monsieur le Maire rappelle le dernier Conseil municipal et l'informe de l'étude des devis menée par le Département.

Mme Alix Savine nous indique que :

- Le devis d'un montant de 5 675,00 € de M. Dodelin Benoît concernant l'étude des coléoptères saproxyliques est conforme au cahier des charges.
- Le devis de la LPO d'un montant de 3 300,00 € et le devis d'Éco-Stratégie d'un montant de 2 017,50 € concernant l'étude avifaune sont conformes au cahier des charges.

Le conseil à l'unanimité des présents accepte :

- Le devis d'un montant de 5 675,00 € de M. Dodelin Benoît concernant l'étude des coléoptères saproxyliques.
- Le devis Éco-Stratégie d'un montant de 2 017,50 € concernant l'étude avifaune.
- Mandate monsieur le Maire pour solliciter l'attribution d'une subvention

- **Devis pour la réalisation d'une alcôve de sécurité pour les transports scolaires devant l'école du village**

Monsieur le Maire présente le devis de l'alcôve de sécurité devant l'école du village d'un montant de 5 347,50 HT € de l'entreprise Toutenvert.

Il informe le Conseil municipal que le Département peut subventionner ces travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- ✓ Accepte le devis de 5 347,50 HT €

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis
- ✓ Mandate monsieur le Maire pour solliciter une subvention du Département au titre des alcôves de sécurité des arrêts de bus

- **Demande des coopératives scolaires**

Depuis quelques années la somme de 300 € est versée à chaque coopérative scolaire pour la pratique du ski de fond ou d'alpin, sur production des justificatifs de dépenses.

Les coopératives scolaires demandent le report de ces subventions sur les projets de séjour en classe transplantée.

Le budget 2020 n'étant pas voté il n'est pas possible pour le moment d'attribuer une quelconque subvention.

- **Divers**

Fibre : Rencontre avec l'entreprise en charge du réseau secondaire, un travail sur l'adressage doit être réalisé afin de compléter les données actuelles.

Sécurisation de la traversée de La Balme : Une réunion avec Alp Etudes et le Département est programmée.

Séance levée à 23h00

Prochain conseil : 5 mars à 19h avec planning des permanences bureau de vote.